

Arrondissement de Forcalquier

MAIRIE DE



QUINSON

Téléphone : 04.92.74.40.25

Email : mairie@quinson.fr

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023 – 19h00**

**PRESENTS** : Jacques ESPITALIER, Francis GUIGNANT (sauf délibération 02), René GARCIN, Arlette BERNE, Robert BAGARRE, Yves GONSOLIN, Laurence OGOR, Geneviève PETIT (sauf délibération 02), Christine ROSSO

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Paul ANDRE DE LA PORTE qui donne pouvoir à Jacques ESPITALIER

**ABSENTS** : // sauf pour la délibération 02, retrait de Francis GUIGNANT et Geneviève PETIT

Formant la majorité des membres en exercice

**SECRETAIRE** : Geneviève PETIT (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Séance convoquée par mail en date du 27 février 2023

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- NEANT

**1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2023**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal qui a été établi suite à la séance du 20 février 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité (10 VOIX POUR),

- **APPROUVE** le procès-verbal tel que présenté.

**2. Attribution de subventions aux personnes morales de droit privé (association)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-4 à L 2541-12 et L 2121-29 ;

**VU** les demandes et compte tenu de la nature du/des projets qui présente(nt) un réel intérêt entrant dans les actions que la Commune de Quinson peut également aider ;

**CONSIDERANT** que chaque année, des associations sollicitent la Commune de Quinson pour l'obtention de subvention dans le cadre de leur bon fonctionnement, d'animations locales ou d'un projet intercommunal, départemental ou national. A l'appui de ses demandes, les associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte un dossier complet avec informations sur l'association, sur la réalisation effective et conforme

d'un programme en cas de subvention antérieure ; sur un pro  
financement d'une opération ; sur les ressources propres de l'association ;

**VU** l'avis de la commission des finances du 27 février 2023 et les modifications apportées lors de ce conseil, selon le tableau suivant :

## COMMUNE DE QUINSON

### SUBVENTIONS 2023

#### ASSOCIATIONS COMMUNALES

NOM DES ASSOCIATIONS	Demandes 2023	Votées 2023
ARTS DES MAINS	1 400 €	950,00 €
ARTS EXPO CULTURE	1 800 €	1 400,00 €
CLUB CANOE KAYAK	1 000 €	400,00 €
COMITE DES FETES	Pas de demande	- €
LA BOULE QUINSONNAISE	1 500 €	900,00 €
LES BOUKANS	5 500 €	2 950,00 €
OCCE-Ecole Quinson	3 600 €	3 600,00 €
QUINSON SPORT NATURE ESCALADE	500 €	400,00 €

#### ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

NOM DES ASSOCIATIONS	Demandes 2023	Votées 2023
ADMR 04	Pas de demande	- €
AFM TELETHON	Dossier à compléter	- €
APAJH 04	500 €	- €
CLUC 04 (GERONTOLOGIE)	200 €	- €
ECOLE DE SKI DE RIEZ	Pour 2 enfts de Quinson	50 €
ESPOIR 04	500 €	- €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER 04	700 €	- €
LA MARELLE ENCHANTEE	19 600 €	19 600 €
LES BOUCHONS D AMOUR	150 €	- €
LES RESTOS DU CŒUR	Montant le + élevé	- €
ONG ACTED-AMF soutien population Turque et Syrienne	Montant à définir	- €
POETES DES HAUTES TERRES	200 €	- €
PREVENTION ROUTIERE 04	350 €	- €
Protection civile-AMF solidarité générateur pour le peuple Ukrainien	Montant à définir	- €
RADIO VERDON	100 €	- €
SECOURS CATHOLIQUE	Pas de demande	- €
SECOURS POPULAIRE Français	500 €	- €

<b>TOTAL</b>	<b>38 100 €</b>	<b>30 250 €</b>
--------------	-----------------	-----------------



Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité (8 VOIX POUR), Francis GUIGNANT et Geneviève PETIT s'étant retirés du vote pour prise d'intérêt :

- **DECIDE** d'accorder aux associations listées ci-dessus une subvention selon les propositions retenues par la commission des finances ;
- **PRECISE** que ces dépenses seront imputées sur le BP 2023 au chapitre 65.

### 3. Vote du Budget Primitif communal principal 2023 en M57

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

**VU** l'avis de la commission des finances du 27 février 2023 ;

**VU** la présentation du budget primitif 2023 de la commune faite par Monsieur le Maire avec toutes les explications nécessaires à sa bonne compréhension ;

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité (10 VOIX POUR) :

- **CONFIRME** que la commune a décidé de voter son budget communal principal en équilibre en dépenses et en recettes sur les deux sections :
  - par nature, au niveau des chapitres en section de fonctionnement,
  - par nature, au niveau des chapitres avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M 57 ;
- **PRECISE** que le budget primitif 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2022 votés lors du Conseil Municipal du 20 février 2023 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée également lors de la même séance ;
- **ADOpte** le budget primitif communal principal 2023 qui s'équilibre comme suit :

COMMUNE		
FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
BUDGÉTISÉ	978 575,99 €	784 750,00 €
Résultat N-1 (R002)	- €	193 825,90 €
<b>TOTAL BP 2023</b>	<b>978 575,99 €</b>	<b>978 575,90 €</b>
INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
BUDGÉTISÉ	92 652,58 €	90 100,00 €
RAR 2022 SUR 2023	100 479,10 €	61 743,00 €
Résultat N-1 (R001)		41 288,68 €
<b>TOTAL BP 2023</b>	<b>193 131,68 €</b>	<b>193 131,68 €</b>
<b>TOTAL CUMULÉ F+I</b>	<b>1 171 707,67 €</b>	<b>1 171 707,58 €</b>



## **Questions diverses :**

### - Débats sur la délibération 02

Monsieur le Maire a démarré le Conseil Municipal en précisant qu'il avait été élaboré sans variation des taxes et impositions. C'est un budget contraint sans transfert de section à section. Des prévisions ont dû être prévues pour des rappels de salaire ou des risques (87 000 €).

Des débats ont eu lieu sur la délibération 02 concernant les subventions aux associations. Geneviève PETIT demande des explications sur le montant de la subvention proposée par la commission finances du 27/02/2023. Elle demande s'il y a une raison particulière à une telle baisse. Elle souhaite une équité dans le pourcentage de baisse au sein des différentes associations. Une nouvelle répartition est proposée et mise au vote.

### - Délégation de Service Public du Camping

Le délégataire (Vacanselect) de notre camping municipal « Les Prés du Verdon » situé à Quinson nous a informé la semaine dernière par téléphone de la fusion/absorption par European Camping Groupe (Homair) de leur groupe et de la décision de l'Autorité de la concurrence sur les risques d'atteinte à la concurrence qui les obligeraient dans le cadre d'une position trop dominante sur le territoire à arrêter l'exploitation de certains sites, notamment le nôtre. Pour l'instant nous n'avons aucun écrit, ni de l'Autorité de la Concurrence, ni du délégataire. Monsieur le Maire a sollicité la Sous-Préfète de Forcalquier afin qu'elle mobilise les services de l'État sur ce dossier et en appelle à sa vigilance. Monsieur le Maire a rendez-vous la semaine prochaine en visioconférence avec le président et les directeurs de Homair pour échanger sur ce sujet. De leur côté, ils sont à notre écoute pour construire une solution qui soit satisfaisante pour la mairie, et pour l'Autorité (qui est en train de désigner un Mandataire officiel dont le rôle sera de surveiller le process de sortie). Le but de l'Autorité de la Concurrence est que la gestion de ce site soit reprise par un opérateur sérieux, à même d'être un concurrent local crédible. Monsieur ROUSSELOT de PROTOURISME et son juriste assisteront également à ce rendez-vous.

### - Demande d'autorisation de tournage le vendredi 31 mars 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la production « Les estivales et Paysage » a demandé l'autorisation de faire un tournage autour des fontaines aux tortues et celle au chérubin. Il s'agit d'un tournage de deux petits films intitulés « L'architecture de l'eau » de 26 minutes, dans le cadre d'une collection « Patrimoine et Réminiscence » conçus pour une fondation et à but non lucratif. C'est une petite équipe 3 personnes et 2 véhicules. A cet effet, ils prévoient un tournage. La réalisatrice Dominique Gros souhaiterait tourner dans les lieux indiqués plus haut pendant une journée, le vendredi 31 mars 2023 de 8h30 à 18h00. Il est indispensable que les fontaines soient en eau, et qu'il n'y ait pas de véhicules autour des fontaines. Ils souhaitent également faire quelques images avec un drone pour lequel ils vont demander des autorisations en préfecture. Les élus sont favorables à cette demande et souhaite obtenir une copie du film une fois terminé.

### - Etude de faisabilité géothermie mairie

Monsieur le maire informa l'assemblée avoir demandé au SDE 04 son avis sur le rendu de la phase 1 de l'étude. Ceux-ci ont estimés tout comme nous que l'estimation de puissance doit être revue à la baisse. Le cabinet ALTEREA s'engage à le proposer dans la phase 2. Monsieur le Maire propose donc de valider la phase 1 avec le cabinet et de lancer la phase 2.

### - Parc Photovoltaïque

Monsieur le Maire informa l'assemblée que le Préfet fait un recours en appel de la décision du 19 décembre 2022 qui nous était favorable.

### - Enquête publique RLP nomination commissaire enquêteur

Monsieur le Maire informe que le Tribunal Administratif de Marseille a nommé le commissaire enquêteur qui sera chargé de faire l'enquête publique suite à l'arrêt du RLP. Cette enquête durera une quinzaine de jours entre fin mars et début avril 2023.

### - Monsieur le Maire remercie Angélique pour ces quelques mois passés au sein de la collectivité avant son départ la semaine prochaine. Arlette BERNE demande comment la suite va s'organiser. Monsieur le Maire informe que le recrutement est en cours, mais que pour l'instant un seul fonctionnaire a postulé. D'autres candidatures ont été reçues mais sans expériences ou non titulaires. Ce candidat va être entretenu la

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 004-210401584-20230405-D010423-DE



semaine prochaine en visio. Il convient, en attendant d'envisager l'intérim de cette vacance d'emploi. Monsieur le Maire propose d'en discuter rapidement afin de répartir différentes tâches quotidiennes et récurrentes entre les agents en poste. Arlette BERNE souhaite qu'il y ait un vote de principe pour que ce soit l'agent de catégorie B au service enfance-jeunesse qui assure l'intérim principal. Geneviève PETIT dit qu'il n'y a pas lieu de voter. Francis GUIGNANT et Christine ROSSO disent qu'il n'y a pas le choix. Il n'y a pas d'opposition à cette mise en place.

Robert BAGARRE demande également à ce que les élus réfléchissent à la fiche de poste du recrutement d'un agent technique pendant l'absence du responsable de service (6 mois de disponibilité à compter de début avril).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 00.



Le secrétaire de séance,  
**Geneviève PETIT**

Le Maire,  
**Jacques ESPITALIER**